

Conseil municipal du 10 avril 2017

Interventions des élu(e)s

« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen(ne)s élu(e)s non encarté(e)s / Parti de Gauche / Ensemble ! / Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts

Christiane Fraysse, Jacques Arfeuillère, Manon Labaye, Mad Joubert



80 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des dossiers importants :

- L'avis sur la transformation de Grand Poitiers en Communauté Urbaine ;
- Le budget de la Ville de Poitiers ;
- Le programme de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier des Couronneries ;
- L'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et le projet de Pôle de l'Image ;
- Les aides de la ville en faveur des écoles privées ;
- Les attributions de subventions aux associations et aux maisons de quartier.

Les élu(e)s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu(e)s sur 30 délibérations listées pages suivantes.

Thèmes

| | |
|--|----|
| Avis sur la transformation en Communauté Urbaine de Grand Poitiers | 2 |
| Budget Principal | 2 |
| Budget Service Funéraire | 6 |
| Impôts et taxes | 6 |
| Avances remboursables à la Société d'Équipement du Poitou (SEP) | 7 |
| Délégation de Service Public | 7 |
| Éducation | 7 |
| École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et « Pôle de l'image » | 9 |
| Culture, Patrimoine | 10 |
| Maisons de quartier et PIMMS de Saint-Éloi | 11 |
| Subventions aux associations | 12 |
| Voirie, Urbanisme, Construction et NPNRU Couronneries | 14 |

Avis sur la transformation en Communauté Urbaine de Grand Poitiers

Délibération n°2 (2017-0122) : Avis de la commune de Poitiers sur la transformation en communauté urbaine de Grand Poitiers communauté d'agglomération

Nous voterons contre cette délibération qui est la fille de la loi NOTRe. La communauté urbaine, c'est le lot de consolation qui a été donné aux capitales régionales qui perdaient leur statut du fait de la réforme des Régions. Ces ex-capitales peuvent prétendre à certaines dotations mais ceux qui les rejoignent avaient accès à des dotations du fait de leur ruralité et ces dotations sont perdues maintenant qu'elles sont communauté urbaine.

Le projet de territoire ne s'est pas construit avec la population, nous aurons demain une présentation mais qui l'aura élaborée ? Des techniciens ou des ingénieurs, des experts de la ville ou de l'intercommunalité, ou bien des élus qui porteront un projet politique sur la base de ce à quoi les citoyens aspirent ?

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget Principal

Délibération n°7 (2017-0060) : Budget Principal - Vote du budget primitif. Adoption du budget primitif 2017 avec anticipation du résultat 2016 (PJ : [Rapport de présentation](#) et [Maquette BP](#))

Sur ce budget 2017, nous pouvons dire à peu près la même chose qu'à Grand Poitiers tant il est difficile d'établir des comparaisons avec les années précédentes du fait des nombreux transferts de compétences de la Ville vers l'agglo.

Nous constatons une fois de plus que les dotations de l'État sont en baisse cette année. Il s'agit de 1,4 million de baisse. Pour la dotation forfaitaire, la pirouette qui consiste à atténuer cette baisse avec les dotations de péréquation ne nous paraît pas pertinente. En effet, la péréquation vise à atténuer les différences de richesse entre communes. Cette baisse des dotations n'est pas inéluctable. Certains candidats à la présidentielle veulent les maintenir et d'autres veulent rompre avec la politique d'austérité de l'État.

Nous parlerons de la fiscalité lors de la délibération sur les votes des taux.

Sur le gel de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et d'Attribution de Compensation (AC), nous avons déjà dit notre désaccord à Grand Poitiers. Ce choix fige des niveaux antérieurs de richesse et favorise les communes qui ont bénéficié dans le passé d'une taxe professionnelle élevée en faisant ainsi des rentières de la nouvelle intercommunalité. Nous souhaitons qu'il y ait une remise à plat de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Urbaine afin que l'intercommunalité soit considérée comme une entité à part entière tournée vers l'avenir et non prisonnière des évolutions passées.

Nous rappelons que nous sommes favorables à l'abattement général à la base qui est favorable aux habitants de logement à valeur locative inférieure à la valeur locative moyenne. Nous rappelons également que nous demandons à ce que l'équivalent de la taxe sur l'électricité, c'est-à-dire 1,7 million soit investi dans les travaux d'économies d'énergie. Nous rappelons que nous sommes également opposés à l'augmentation des tarifs des services publics.

Nous avons fait une remarque en commission générale des finances sur le chapitre « *frais des élus* ». Il s'agit en fait des indemnités des élus et des frais de formation et de déplacement. Nous ne savons pas combien la collectivité a consacré aux frais de représentation des élus.

Nous nous prononcerons sur les investissements lors de la délibération sur les autorisations de programme et crédits de paiement.

Nous avons lu que la maison des compagnons, rue des Trois Rois, allait être vendue pour 260 000€, cela nous paraît peu, et surtout nous savons que les places d'hébergements d'urgence sont en nombre insuffisant. Nous demandons à ce que ce site soit proposé à l'État ou au Département pour cet usage et pour l'hébergement des mineurs isolés étrangers.

Nous notons que l'épargne nette est négative. L'épargne nette, c'est ce qui reste de l'épargne brute 9,1 millions d'euros, une fois que le capital de la dette est remboursé (10,7 millions). Ce n'est pas bon signe.

On voit que dans ce budget, si les transferts de quelques équipements culturels ont été faits, les charges liées à ces équipements n'ont pas été totalement transférées. Le fait de figer la dotation de compensation est une occasion ratée de rebattre les cartes entre ville centre et autres communes de l'intercommunalité. La loi impose un rythme très rapide et les élus avancent à reculons sur l'intégration des compétences. Nous pensons qu'il faut accorder ces rythmes et laisser plus de temps aux uns et aux autres pour adhérer et construire ensemble de nouveaux périmètres et peut-être se contenter de coopération sans pour autant tout chambouler comme l'a fait la loi NOTRe.

Nous voterons contre ce budget.

*Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.
Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.*

Délibération n°9 (2017-0062) : Budget Principal - Mise à jour des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la période 2015 à 2020

Cette délibération recense les dépenses d'investissement que l'exécutif veut mener à terme pendant son mandat. Nous, opposition d'écologistes de gauche, nous ne la votons pas.

- 1 - Sur les Autorisations de Programme (AP) du domaine « *Éducation* » :

Il a été retiré 520 000€ en recettes FEDER pour l'acquisition d'équipements liés à l'environnement numérique. Pourquoi ne peut-on pas bénéficier de FEDER sur cette opération alors que la recette était inscrite en AP ? Également, les crédits de paiement de 169 000€ inscrits en 2016 n'ont pas été réalisés.

- 2 - Sur l'AP du domaine « *Cadre de vie espace public* » :

Nous avons des questions sur le projet de Tison. Les dépenses sont en hausse de 400 000€ et les subventions en baisse de 275 000€. Quel est le financeur qui ne sera pas au rendez-vous ? Et en quoi consistent les près de 500 000 euros de plus ?

Sur le BHNS, nous notons avec satisfaction une baisse prévisionnelle des dépenses de 44 centimes mais cela ne suffira pas pour nous faire adhérer au projet que certains appellent le Bus à Bas Niveau de Service (BBNS) puisqu'il ne s'agit 8 ans après son lancement que de 3,5 km d'aménagement. L'ambition a bien été affichée mais le résultat n'est pas là.

Nous sommes totalement et farouchement opposés à la ligne « *Parkings et Clain* ». Près de 700 000€ pour imperméabiliser une zone d'expansion des crues. 700 000€ pour créer un aspirateur à voiture, alors que le bruit, la pollution de l'air sont des préoccupations portées par quelques candidats à la présidentielle dont le candidat du parti socialiste que vous avez parrainé Monsieur le Maire. Puissiez-vous vous en inspirer un tout petit peu !

- 3 - Sur les AP du domaine « *Vie culturelle* » :

Nous demandons à nouveau le détail des postes de l'autorisation de programme « *Salle d'arts visuels* ». Il nous a été répondu sur les crédits de paiement 2017 qu'une partie sera consacrée à une étude mais laquelle ?

- 4 - Sur les AP du domaine « *Environnement de travail* » :

Le projet de « *Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDIS)* » (4.1 Autorisation de programme « *2015 - Outil de travail* ») enregistre une baisse de 1,3 million d'euros de recettes pour un projet évalué à 4,1 million, ce qui augmente de 1 million le reste à charge de la collectivité, là encore nous demandons quel est le financeur qui a fait faux bond ?

Concernant l'autorisation de programmes « *2015 - Locaux* » comprenant deux affectations récurrentes « *bâtiments administratifs et techniques* » et « *entretien courant* », on nous explique qu'une affectation passe à l'autre mais au final, c'est 260 000 euros qui sont perdus pour l'entretien des locaux du personnel, nous le déplorons.

De même, pour l'autorisation de programme « *2015 - Qualité de vie au travail* », concernant l'affectation récurrente « *FIPHFP* » : nous demandons des explications précises sur les 167 000 euros de *Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique* qui ont été supprimés des AP.

- 5 - Pour les AP du domaine « *Développement urbain* » :

A peine lancée et cette opération NPNRU connaît une baisse prévisible de recettes de 620 000 euros.

Nous sommes opposés à l'AP « *Viaduc* ». Viaduc sur lequel ne devaient passer ni les taxis ni les pompiers ni les 2 roues motorisés, le leader de l'opposition de droite Stéphane Braconnier, ne manquait pas de le réclamer à chaque délibération mentionnant le viaduc ; aujourd'hui ces véhicules-là sont plus nombreux que les bus à emprunter ce viaduc.

- 6 - Sur les AP du domaine « *Vie des quartiers et citoyenneté* » :

Concernant l'autorisation de programme « *Vie de quartiers* », entre les projets « *Mairies* » et « *Gros entretien et réparation* », il est écrit qu'il y a une réaffectation partielle des crédits à l'affectation « *Mairies* ». Nous notons que l'État a une fois de plus imposé aux collectivités locales des réformes qu'il ne finance pas et qui ont des conséquences en termes d'éloignement des citoyens avec leurs services publics. La réforme de la carte d'identité en est une.

Nous sommes contre le projet de 456 000 euros de vidéosurveillance dont nous notons que les dépenses augmentent mais pas les recettes, cela coûtera 330 000 euros à la commune.

Sur les « *Équipements sportifs et city parcs* », nous constatons que ces équipements sont à la fois non paritaires et davantage utilisés par les plus grands.

Sur les « *Bases de loisirs* », nous voudrions savoir ce qui motive la diminution de 200 000 euros de dépenses ?

Et pour finir sur cette AP, nous constatons qu'aucun crédit n'est prévu pour la Maison du Peuple. Nous assistons à la fermeture d'une salle à destination des associations dans un silence assourdissant.

- 7- Pour les AP du domaine « *Bâtiments* » :

Sur l'AP « *Sécurité – Risques - Mise en conformité* », à quoi correspond cette diminution de 1 million d'euros, à quoi devaient-ils être affectés ? Est-ce aux travaux de la Maison du Peuple ? Faut-il faire un lien avec la Maison du Peuple ? Ou est-ce en lien avec le transfert des équipements à Grand Poitiers ? Et sinon de quoi s'agit-il ?

Une AP intitulée « *Économies d'énergies* » est douloureuse à la lecture de son montant : 6 186 euros. Ceci pour rappeler que nous demandons à ce que soit chiffré le montant des travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergies. Je sais que c'est compliqué, mais il pourrait y avoir au moins une fourchette pour chaque opération et même pour chaque entretien, cela permettrait à la collectivité de s'évaluer beaucoup plus objectivement.

Nous voterons contre cette délibération d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget Service Funéraire

Délibération n°15 (2017-0066) : Subvention exceptionnelle au Budget annexe Service funéraire

Nous constatons que mourir coûte de plus en plus cher. Nous profitons de cette délibération pour faire une proposition écologique : créer des jardins de la métamorphose comme en Belgique qui sont des lieux de recueillement et de compostage contrôlé pour transformer le corps des défunt en humus sain et fertile. Cela éviterait la pollution des nappes phréatiques causée par la putréfaction et les émanations toxiques causées par l'incinération.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Impôts et taxes

Délibération n°8 (2017-0109) : Budget Principal - Fixation des 3 taxes directes pour 2017

Les taux n'augmentent pas mais les bases augmentent. Cela veut dire que le montant à payer sera en augmentation pour la part ville des taxes. Cela sera également en augmentation pour la part intercommunale des taxes. Car au motif qu'il fallait un produit fiscal équivalent, il a été choisi de fixer un taux de taxes qui permettent d'avoir ce produit. La ville de Poitiers comme près de la moitié des communes de l'intercommunalité, va voir son taux intercommunal augmenter pour la taxe d'habitation.

S'entendre dire que l'impôt est facteur de redistribution et que de ce fait on ne devrait pas être contre l'augmentation, c'est un peu fort de café.

D'abord nous pensons que l'État qui transfère des compétences devrait les financer en prenant en compte les évolutions des charges. Or l'État choisi de réduire les dotations aux collectivités locales. On peut se réjouir comme certains le font que la baisse est moins forte qu'annoncée mais tout cela n'est que simagrée. La réalité c'est que les dotations aux collectivités baissent et que le montant des impôts locaux augmente soit du fait de l'augmentation des bases soit du fait de l'augmentation des taux. Les recettes provenant de l'État baissent et donc les tarifs des services publics augmentent et les subventions versées aux associations baissent. Voilà la réalité.

Et enfin pour revenir à l'impôt, la taxe d'habitation, même si elle plafonnée en fonction des revenus, n'est pas l'impôt le plus équitable. L'impôt sur le revenu ou sur le patrimoine, l'ISF, sont des impôts qui permettent une redistribution beaucoup plus juste et équitable. Donc oui à l'impôt mais pas n'importe lequel et surtout lorsque les critères qui servent de base à ces taxes locales sont obsolètes et devraient être réévalués mais pour cela, il ne faudrait pas que le nombre de fonctionnaires soit sans cesse en diminution.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Avances remboursables à la Société d'Équipement du Poitou (SEP)

Délibération n°3 (2017-0115) : Désignation du représentant de la Ville au comité stratégique de la SEP et Délibération n°10 (2017-0108) : Budget Principal - ZAC de Saint Éloi – Avances remboursables à la Société d'Équipement du Poitou de 1 500 000,00 € pour 2017

Il a été voté à Grand Poitiers des avances remboursables pour un montant total de 18 000 000€, une recapitalisation a également était présentée au vote.

Nous avons appris qu'il y avait un changement de directeur, ainsi que d'autres départs. Nous avons demandé en commission et obtenu qu'une présentation du plan stratégique de la SEP soit présentée ainsi que la situation réelle de cette SEM. Sipéa n'étant plus sur le créneau d'aménageur, est-ce que pour autant la situation va s'améliorer ?

Si l'on me dit que la situation est bonne alors pourquoi la SEP sollicite de telles avances chaque année ?

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur ces délibérations.

Délégation de Service Public

Délibération n°22 (2017-0117) : Éclairage public : marché de partenariat de performance énergétique

Nous regrettons que la collectivité ne prenne pas cette rénovation de l'éclairage public en régie propre. Car les investissements faits sur les économies d'énergie reviennent aux partenaires et non à la ville. Il serait intéressant de connaître le montant de la facture actuelle et celui des économies de frais de fonctionnement et d'énergie réalisées qui reviendra au partenaire privé dans ce marché.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Éducation

Délibération n°28 (2017-0089) : Participation de la Ville de Poitiers aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association - année 2017

Nous votons contre, même si c'est la loi. Nous voulons avoir confirmation qu'il ne s'agit que des élèves en élémentaires dont il est question ici et non des élèves de maternelles. Nous sommes attachés à la laïcité non pas sur les frontons ou dans les chartes mais dans les faits et particulièrement lorsqu'il s'agit d'éducation. Nous posons une question simple : est-ce que dans ces établissements, les élus représentant la ville peuvent nous affirmer qu'il n'y a pas de signes religieux tels que des crucifix dans les salles de classes ou dans les couloirs ?

Le projet éducatif et pédagogique de l'union chrétienne est accessible sur son site internet :

« Le projet pédagogique a trois axes :

- Formation chrétienne
- Formation humaine en développant :
 - les facultés intellectuelles,
 - la volonté,
 - la maîtrise de soi,
 - la persévérance,
 - le goût du travail bien fait,
- Formation des consciences et du jugement.

Les Enseignants s'efforcent de témoigner de leur foi par leur participation à la vie spirituelle de l'établissement, de créer un esprit de charité entre tous, de faire régner la joie et le respect mutuel, de faire connaître Jésus-Christ. »

Nous demandons de la cohérence dans l'action municipale. On fait signer une charte de la laïcité aux maisons de quartiers, on fait inscrire liberté égalité fraternité alors que pour certaines on ne sait même pas que c'est une maison de quartier et ici, il est proposé au vote 288 600€ pour des écoles non laïques.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°29 (2017-0090) : Prestations sociales en faveur des élèves de l'enseignement privé du premier degré hors contrat - année 2017

La loi n'oblige pas les collectivités à subventionner les écoles hors contrat. La prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes pré-élémentaires sous contrat d'association pour lesquelles la commune n'a pas donné son accord au contrat d'association concernant ces classes ou ne s'est pas engagée ultérieurement à les financer, constituent une dépense facultative pour la commune. La ville de Poitiers choisi de participer, nous nous y sommes opposés.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°30 (2017-0091) : Détermination des quotients familiaux permettant la fixation des tarifs des services proposés par la Ville de Poitiers en restauration scolaire et accueils périscolaires - année 2017

Est-ce que ces quotients s'appliqueront aux conservatoires car jusqu'ici les tarifs du conservatoire étaient fixés en fonction de ces mêmes quotients, est-ce toujours le cas ? Nous savons bien entendu que le conservatoire est passé à l'intercommunalité, mais vu toutes les transformations qu'il y a eu, nous n'avons pas toujours eu la présence d'esprit de poser les questions sur tous les sujets. La question de l'évolution des tarifs pour les poitevins qui souhaitent bénéficier de l'enseignement artistique du conservatoire, nous l'avons zappée.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°51 (2017-0102) : Sécurisation des accès aux écoles et lieux publics sensibles - Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Je vois tout de suite ce qu'on va m'objecter : rien n'est plus important que la sécurité des enfants, d'une part et c'est l'État qui va payer pour 80 % d'autre part. Et je suis d'accord pour dire que la sécurité des enfants est une priorité. Mais ce n'est pas une raison pour répondre toujours de la même façon avec des réponses technologiques. Hier un interphone, aujourd'hui un visiophone, demain un appareil d'identification de la rétine... Il faut raison garder comme on dit. Ce que je veux dire, c'est que dans mon collège, il y a seulement 5 ans, nous avions une loge avec une permanence de 7h30 à 18h et des personnels en roulement sur ce poste. Aujourd'hui, la présence humaine est supprimée avant 8 h, après 17 h et entre midi et deux. Nous avons un beau visiophone, des serrures neuves et des postes en moins. Et aussi l'impossibilité désormais pour les élèves d'entrer quand ils arrivent en retard. Ils attendent l'heure suivante pour passer les murs de cette nouvelle forteresse. Cette somme est de l'argent public même s'il vient de l'État ; nous le préférerions transformé en postes et en présence humaine, beaucoup plus rassurante de notre point de vue.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°39 (2017-0053) : Subventions aux collèges pour l'opération « Collèges au cinéma »

Un mot sur ce dispositif qui est un bon dispositif sur tous les niveaux du collège, concernant tous les élèves, éduquant le spectateur et cherchant à construire chez l'élève une culture du cinéma mondial et de patrimoine. Le conseil général a considérablement réduit sa participation depuis 2004 que ce dispositif existe et notamment pour permettre aux élèves éloignés des salles de pouvoir découvrir le grand écran. Nous le regrettions et nous félicitons que les communes participent à leur mesure.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et « Pôle de l'image »

Délibération n°40 (2017-0093) : EESI - Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Subvention de fonctionnement et signature d'un avenant à la convention financière

L'EESI est aujourd'hui sous les feux de l'actualité du fait du lien que vous avez tissé entre le projet de rénovation du quartier des Couronneries et l'avenir de cette école. Nous ne remettons pas en cause le soutien apporté par la ville à cette école mais nous souhaitons ouvrir un peu la réflexion en particulier à l'enseignement supérieur artistique en général. Notre soutien est important mais ne doit pas occulter les autres disciplines : quand nous décidons d'aller sur le terrain de l'enseignement supérieur artistique, nous ne devons pas oublier qu'il est aussi dispensé au CESMD en musique, que la danse ne demande qu'à revenir sur ce terrain et que le théâtre peut prétendre frapper à la porte.

Pour l'avenir de L'EESI lui-même, nous avons bien compris que l'école devait déménager pour permettre aux Beaux-Arts de gagner de l'espace mais nous n'avons pas compris si la vitrine rue Grimaud allait rester pour, en particulier, développer la médiation.

Concernant le pôle image, nous peinons aussi pour saisir le raisonnement. D'abord sur la notion de pôle : nous avons compris en commission que cinéma et EESI étaient réfléchis à part puisqu'on nous a répondu concernant la concertation avec le Dietrich que ça concernait la culture (absente ce jour-là) et pas l'urbanisme. Pourtant, vous affirmez que nous aurons là un élément fort d'attractivité ; sans doute la cohérence va-t-elle se dégager elle-même du simple fait d'être rapprochés. Ensuite, choisir la porte du quartier comme élément d'attractivité (la falaise), ce n'est peut-être pas le meilleur moyen de faire pénétrer public et étudiants au cœur de ce quartier.

Enfin, nous avons été à nouveau heurtés par une réponse du maire à nos question sur ce sujet quand il annonce sa volonté de concerter et de discuter : « j'ai décidé », avez-vous déclaré, invoquant votre conception de la décision politique qui répond à la vision de celui gouverne. Puis vous nous avez annoncé que nous serions étonnés de la forme choisie de concertation, « dans les halls d'immeuble ». Notre question est : « Quelle place reviendra, au bout du compte, à l'avis des habitants » ?

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Culture, Patrimoine

Délibération n°1 (2017-0105) : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association Centre d'études supérieures de musique et de danse (CESMD) de Poitou-Charentes

A ce propos, nous faisons remarquer qu'il n'y a pas la parité dans cette désignation et nous renouvelons notre demande : que comme la plupart des villes de France de même grandeur que Poitiers, comme Limoges ou La Rochelle plus proches de nous, la ville de Poitiers signe la Charte Européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Dans cette charte, il est stipulé que le signataire s'engage à mettre le principe de la représentation équilibrée dans ses propres organismes décisionnels et dans ses nominations à tout organe externe.

Suite à cette intervention, le Maire a accepté de désigner un homme et une femme comme représentant(e)s de la Ville au CESMD.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°42 (2017-0123) : Demande de subventions auprès de l'État – DRAC Nouvelle-Aquitaine pour la programmation du Miroir

On ne peut être contre ces intentions de programmation, je suis pour ma part ravi de cette incursion du côté de la BD quand elle imagine et pense le futur. Mais je redis que ce travail de ce que vous appelez le miroir a plus vocation à occuper des espaces hors les murs d'un

théâtre qui doit rester théâtre et servir l'art vivant. Ça ne pose aucun problème puisque, le nom lui-même est le fruit d'une erreur, l'œuvre de Pansart n'ayant jamais été un miroir. Ça laisse donc de la liberté pour trouver un lieu d'accueil pour les activités de ce projet culturel. A ce propos, j'ai rencontré tout dernièrement les membres du collectif de défense du théâtre historique de Poitiers. Ils s'inquiètent fortement du fait que malgré les relances, la mairie persiste à ne pas payer les sommes auxquelles elle a été condamnée par la justice lors de la procédure contre le permis de construire et celle décidant l'annulation de la décision de vente.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°44 (2017-0124) : Construction des réserves muséales - Demande de subvention à l'État et à la Région dans le cadre du CPER

Nous ne sommes pas favorables à la construction de ces réserves sur le site de Beauvoir. Nous pensons que la réhabilitation de bâtiments existants aurait été plus opportune. C'est d'ailleurs parce que le comité de pilotage n'a été constitué qu'une fois le choix du site fait que nous refusons de participer à ce comité de pilotage.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°50 (2017-0052) : Programme Pluriannuel d'Investissement – Restauration de quatre éléments sculptés conservés dans l'Hypogée des Dunes - Demande de subvention

Nous voudrions profiter de cette délibération pour reposer la question de l'ouverture de l'Hypogée ? Nous avons ici un des éléments majeurs du patrimoine de Poitiers et de Grand Poitiers, qui reste désespérément fermé au public. Où en est-on du projet de réouverture de cet espace, quel budget, quelle échéance ?

Nous voterons pour cette délibération mais nous rappelons qu'il serait grand temps de prendre à bras le corps la valorisation globale de ce site (avec le jardin) et bien sûr son ouverture pour en faire un élément d'attractivité touristique.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Maisons de quartier et PIMMS de Saint-Éloi

Délibération n°36 (2017-0003) : Attribution de subventions aux Maisons de quartier et autres associations

Nous allons à nouveau dire notre regret d'avoir été écartés du processus et du dialogue entre les maisons de quartier et les élus de la ville comme nous l'avons dit au conseil précédent. Pas parce que nous aimons être invités mais bien parce que nous avons beaucoup de mal à jouer notre rôle de conseillers d'opposition quand nous sommes limités à la lecture de tableaux qui ne nous permettent pas de répondre à des questions aussi simples

que : les maisons de quartiers sont-elles traitées de la même façon ? Ont-elles les moyens d'atteindre les objectifs contractualisés avec la collectivité ? Réduits à entendre vos intentions, en particulier concernant ce que vous dites de votre volonté de leur donner de la souplesse, nous sommes réduits à une béatitude qui choque nos esprits critiques. Je redis que nous ne comprenons pas ce qui a été rappelé en commissions des finances : débattre de la vie dans les quartiers est une affaire d'exécutif ! Nous voilà donc poussés à l'abstention... Tant pis.

J'ajoute que, comme les années précédentes nous voterons contre la subvention au patronage Saint-Joseph eu égard à l'aspect confessionnel de l'association. Ce dernier a déjà bénéficié, pour s'installer dans ses murs, d'une subvention de 285 000 € il y a quelques années. Il s'est glissé le Contrat Enfance Jeunesse pour assurer son fonctionnement. Et, chaque année, il bénéficie donc d'une subvention pour son fonctionnement. Nous ne nions ni la qualité du travail fourni, ni son utilité auprès des enfants qui sont concernés. Nous disons simplement à nouveau que l'argent public doit aller vers le public, ici, comme pour les établissements d'enseignement. Le choix du privé et du confessionnel est respectable mais doit s'assumer.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre la subvention au Patronage Saint-Joseph.

Délibération n°56 (2017-0071) : Subvention de fonctionnement au Point d'Information et de Médiation Multi Services

Nous trouvons cette initiative intéressante et aimerais avoir un bilan de ce Point d'Information et de Médiation Multi-Services (PIMMS) pour savoir s'il serait possible d'en créer dans d'autres quartiers de la ville. Cela éviterait de fermer certains jours la mairie de quartier comme celle de Beaulieu qui a vu son ouverture quotidienne se réduire à 3 jours par semaine et une incitation à aller à la mairie de St Éloi les 2 autres jours, ce qui inquiète le Conseil Citoyen de ce quartier. Nous savons par expérience que si on commence à fermer un ou deux jours dans la semaine un lieu accueillant des services publics, la fermeture totale n'est pas loin. De plus, les habitants de Beaulieu n'ont pas de transports collectifs pour se rendre à la mairie de St Éloi.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Subventions aux associations

Délibération n°38 (2017-0049) : Action Culturelle. Subventions aux associations culturelles et structures culturelles

Dans l'intitulé de cette délibération il est écrit « *développer les solidarités* ». A la lecture du tableau, il semble que cette solidarité s'exprime avec les grosses structures comme le TAP, Ars Nova, la Fanzinothèque et d'autres à qui l'on propose d'accorder l'intégralité de la somme demandée. Par contre, d'autres associations plus modestes voient, elles, des propositions très nettement revues à la baisse, pouvant aller jusqu'à seulement 20% de la somme demandée.

Pour aller au-delà de ce simple constat, nous demandons à avoir des informations concrètes concernant l'activité de chaque association afin de pouvoir nous exprimer et pouvoir voter ces aides. Nous redemandons comment sont définis les critères d'attribution et par qui ? Par exemple, une compagnie nouvellement installée peut prétendre à 2 000€ de subvention, c'est bien, cela permet de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs sur le territoire. Mais il serait souhaitable que les demandes soient examinées au regard d'autres critères. Certaines associations bénéficient pour des activités similaires de 10 000 à 4 000€ sur des territoires ruraux ou urbains. Nous avons demandé en commission plus de développement que la simple lecture du tableau et Michel Berthier a bien voulu nous faire part de quelques principes mais en revanche, nous attendons toujours une description détaillée des critères d'attribution.

Le TAP a été transféré à Grand Poitiers, pourquoi Ars Nova, l'OPC et autres structures rattachées aux TAP continuent-elles à bénéficier des subventions de Poitiers et non pas de Grand Poitiers ?

Nous savons bien que la culture est un domaine particulièrement fragile et nécessaire et nous ne comprenons pas les choix exprimés dans cette délibération.

*Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.
Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

Délibération n°32 (2017-0106) : Citoyenneté-attribution de subventions à diverses associations pour l'année 2017

Nous notons une baisse de la plupart de ces subventions qui concernent un grand nombre de citoyens et citoyennes engagé-e-s dans la vie associative à un moment où nous avons vraiment besoin de favoriser le vivre ensemble.

*Cette intervention n'a pas été prononcée lors du conseil.
Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

Délibération n°33 (2017-0107) : Économie sociale et solidaire - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2017

Là aussi, certaines structures voient leur financement diminuer. Pour les avoir rencontré, nous sommes étonnés de leur demande de subventions revue à la baisse comme celle du Centre Familial des Couronneries.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°34 (2017-0110) : Mission Locale d'Insertion du Poitou - Attribution de subventions pour l'année 2017

500€ de moins par rapport à 2016, nous le déplorons. Nous notons qu'aucune des demandes n'a été satisfaite à la hauteur des sollicitations et ce à quelques dizaine ou centaine d'euros près. Il s'agit bien de la technique du rabotage qui conduira au bout de quelques années à ce

que les associations ne disposent plus de planches pour conduire leurs actions mais seulement de minces feuilles de papier.

Cette intervention n'a pas été prononcée lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°35 (2017-0054) : Handicap - lutte contre les discriminations. Attribution de subventions à différentes associations pour l'année 2017

Une question sur la subvention accordée à l'association pour le développement des rencontres artistiques et sportives ADRAS qui a une demande de financement importante et voit son montant diminué.

Cette intervention n'a pas été prononcée lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°57 (2017-0043) : Attribution de subventions à des associations œuvrant dans les domaines du Social et de la Santé

Nous voterons pour ces subventions et nous en profitons pour nous faire l'écho d'une demande du CIDFF qui est à la recherche de locaux.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°11 (2017-0119) : Garantie d'emprunt à 50% à l'Association L'Oreille est Hardie - Le Confort Moderne - Dépenses d'équipement dans le cadre des travaux de réhabilitation du Confort Moderne - Prêt de 226 000 € auprès du Crédit Coopératif

Pourquoi la ville garantit cet emprunt-là et pas celui d'autres associations ? Nous assistons à une institutionnalisation d'une association, ce qui n'est pas souhaitable.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur cette délibération.

Voirie, Urbanisme, Construction et NPNRU Couronneries

Délibération n°60 (2017-0055) : Acquisition de la parcelle EK 742 - rue du faubourg du Pont Neuf

Cet escalier est un des maillons de la liaison entre le Pont Neuf et le Pont Saint-Cyprien lorsqu'on longe le Clain. C'est un itinéraire qui pourrait être bien plus agréable que le boulevard mais lorsqu'on arrive au pied de la rue du Pont Neuf, il y a une rampe d'accès à 30 ou 40% qui de plus tourne à quasi angle droit donc quasiment impraticable à vélo, et enfin lorsqu'on arrive sur la rue du Pont Neuf, il n'y a pas de passage piétons en face de l'arrivée, il faut aller le chercher sur la droite et cela oblige ensuite à retraverser une autre rue si l'on veut revenir vers le centre-ville.

Donc nous ne savons pas à quoi va servir cette acquisition mais si cela pouvait contribuer à supprimer ce point noir pour les cyclistes nous en serions ravis.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°71 (2017-0073) : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Couronneries (PJ : [Convention](#) et [Diaporama de présentation](#))

Sur ce projet, nous sommes dubitatifs. Un financement de 15 millions pour 150 millions de travaux, c'est 10% d'aide d'un partenaire, l'ANRU, qui a de grandes exigences.

Peut-être de trop grandes, nous sommes favorables à un ou deux points de ce projet mais très dubitatifs sur bien d'autres.

Mais nous souhaitons quand même interroger ce projet de téléphérique ou de funiculaire et sa pertinence. Il a, c'est sûr, un retentissement médiatique mais le prix à payer peut être exorbitant si on considère que les financements de l'État seront plus faibles que pour le premier PRU et si on pense que les crédits seraient bien mieux utilisés pour la rénovation des logements. Rappelons qu'une ligne de bus est particulièrement efficace et qu'on peut s'appuyer sur elle pour rapprocher le quartier du centre-ville. La ligne 3 qui fait partie des lignes structurantes, relie le quartier des Couronneries au Centre-ville en moins de 10 minutes. Sa limite, c'est la fréquence. Les 10 minutes de fréquence, c'est de 7h52 à 8h51 et c'est tout sinon c'est 15, 20 ou 30 minutes d'attente entre chaque bus. Donc, pour améliorer significativement la liaison Couronneries/Centre-ville, il suffit d'augmenter la fréquence du bus tout au long de la journée, ce sera moins fun qu'un téléphérique ou un funiculaire mais ce sera efficace immédiatement. Cela va coûter en fonctionnement mais zéro en investissement et en plus, il y aura beaucoup plus de lieux desservis.

D'ailleurs, une partie du projet du NPNRU c'est la création d'un site propre, la mise en conformité des trottoirs, donc si l'on fait un investissement conséquent en faveur du bus, il est nécessaire que les bus passent en nombre suffisant et avec une fréquence élevée. Sinon ce sera de l'investissement de voirie sans amélioration pour les déplacements des habitants.

Positionner les Couronneries comme une annexe du centre-ville ne correspond pas à notre vision de la ville.

Il est question du Dietrich, de l'EESI, mais a-t-on consulté les habitants ? S'appuie-t-on sur une enquête menée auprès des habitants du quartier ? De même que pour le pôle de l'image, s'appuie-t-on sur une concertation avec les acteurs concernés ? On croit savoir que le Dietrich n'a pas été consulté dans le cadre de ce projet...

Sur cette question du transfert de l'EESI du centre-ville aux Couronneries, nous voudrions avoir une vision globale d'un pôle d'enseignement supérieur artistique avec tous les arts qui pourrait être envisagé dans les locaux de l'actuel Palais de Justice. Nous posons la question de l'attractivité du centre-ville. Un centre-ville ce sont des habitations mais pas que pour les catégories supérieures, ce sont des commerces, des emplois et des activités dans notre ville

de savoir. L'université par exemple est repartie sur le campus, elle n'est pas assez présente en centre-ville.

Enfin sur ce projet, nous disons notre opposition à la destruction totale ou partielle du parc Mozart.

En cette période de restrictions budgétaires, il nous paraît important de réaliser des investissements de qualité en termes énergétique mais surtout pas des investissements qui constituent une prouesse technique pour du tape à l'œil.

Pour le reste, ce sont beaucoup de bonnes intentions qu'il faudra suivre tout au long du projet (environ 10 ans). Avec une question : Grand Poitiers va-t-elle compenser les subventions à la baisse des services de l'État pour que le projet soit aussi ambitieux qu'on l'espère en lisant la convention ?

Pour finir, nous soulignerons un élément tout à fait positif. En parallèle du projet ANRU, un travail sur les copropriétés est mis en œuvre. Après une étude de repérage des copropriétés en difficulté qui a été réalisée, Grand Poitiers, lance avec l'État un POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés)(dispositif d'accompagnement des copropriétés) pour 3 ans (aide au redressement financier, prévention des impayés de 15 résidences...). A l'instar du premier programme ANRU, le dispositif cherche à intervenir également dans l'habitat non public, qui est également composé de ménages modestes, pour éviter tout décrochage face aux programmes neufs du parc social, c'est bien.

*Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.
Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenu(e)s sur cette délibération.*

Délibération n°75 (2017-0116) : Indemnisations travaux préparatoires BHNS

Nous aimerais être sûrs que cette possibilité d'indemnisation a bien été proposée à tous les commerçants impactés par ces travaux.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.